les petits pêcheurs en particulier. Les vaisseaux dont la valeur estimative se situe entre \$250 à \$7,500 peuvent être assurés moyennant le versement d'une prime annuelle de 1 p. 100 de leur valeur. Au 31 mars 1956, 2,999 vaisseaux de pêche d'une valeur estimative totale de \$6,062,140 étaient assurés sous le régime en question. En réponse aux nombreuses demandes faites en vue d'obtenir une protection analogue contre les pertes exceptionnelles d'engins et de matériel de pêche autre que les vaisseaux, le ministère a commencé par introduire un règlement fournissant une certaine compensation aux pêcheurs de homard affligés par des pertes anormales de casiers à homard moyennant le versement d'une faible prime. Le taux de prime varie suivant les conditions dans les diverses régions de pêche des provinces de l'Atlantique et du Québec mais il se situe en moyenne à 4 p. 100 de la valeur des casiers. Les pertes normales de casiers à homards constituent annuellement une moyenne de 20 à 25 p. 100 de l'actif total du pêcheur et l'indemnité représente environ 50 p. 100 de la valeur des casiers perdus en plus de cette moyenne.

Le ministère subventionne aussi les institutions d'enseignement qui s'engagent à poursuivre un travail d'éducation spécialisé parmi les pêcheurs.

L'Office technique et scientifique des pêches.—L'Office en question a été établi en 1937 pour succéder à l'Office de biologie du Canada. Comme son nom l'indique, l'Office est en quelque sorte l'arme scientifique du ministère des Pêcheries, et son objet est de chercher à améliorer et à étendre les pêches du Canada par la recherche scientifique. Il dirige quatre stations de biologie, deux groupes océanographiques, trois stations technologiques, un service de génie et une unité qui se consacre à la recherche sur les mammifères marins ainsi qu'à l'étude des pêches dans les régions arctiques du Canada.

L'Office comprend un président à un service continu et jusqu'à dix-huit membres choisis par le ministre des Pêcheries parmi les savants canadiens dans les domaines apparentés aux travaux de l'Office et parmi les hommes d'affaires au courant de la pêche et de l'industrie du poisson.

Les travaux biologiques de l'Office ont pour principal objet de servir de base scientifique générale à la conservation et à la gestion rationnelle des vastes ressources du Canada dans le double domaine des pêches maritimes et d'eau douce. Les investigations poursuivies par l'Office portent sur les mœurs des diverses espèces d'importance commerciale, sur la dynamique des peuplements, leurs maladies et leurs ennemis. Sont aussi étudiées les méthodes de culture positive dans les secteurs où il est possible d'agir sur le milieu ambiant. Les travaux comportent aussi la recherche de nouvelles pêcheries ainsi que des essais visant à améliorer les méthodes de pêche. Sur la côte de l'Atlantique, les travaux sont menés par les Stations de biologie à St-Andrews (N.-B.) et St-Jean (T.-N.), les travaux dans l'Arctique sont dirigés de Montréal (Québec); les études sur les poissons d'eau douce se font sous l'autorité de la Station de Winnipeg (Manitoba), et tous les travaux sur la côte du Pacifique relèvent de la Station de Nanaïmo (C.-B.).

L'océanographie embrasse l'étude des aspects biologique, chimique et physique de l'habitat des poissons et autres organismes aquatiques d'une certaine importance en eau salée aussi bien qu'en eau douce. Ces renseignements, qui sont indispensables à la compréhension de la présence et de la distribution du poisson, sont recueillis par les deux groupes océanographiques de l'Office, un sur chaque côte.

Les études technologiques visent à la meilleure utilisation possible des prises de poissons du Canada. Les moyens de perfectionner les méthodes, de conserver et de conditionner le poisson aussi bien que d'utiliser les déchets de poisson sont l'objet d'investigations approfondies. Au cours des dernières années, des travaux considérables ont été accomplis dans le domaine de la mécanisation, en vue d'accroître davantage l'efficacité des procédés industriels. Les travaux technologiques sur la côte de l'Atlantique sont poursuivis aux Stations d'Halifax (N.-É.) et de Grande-Rivière (Québec), alors que les travaux de génie appliqué pour Terre-Neuve se font sous la surveillance d'une unité à St-Jean (Terre-Neuve). Enfin, la Station de Vancouver (C.-B.) exécute des travaux intéressant la Côte du Pacifique.